



L'Echo des

CHIGNOTINS



“Joyeuses fêtes de fin d’année”



BULLETIN COMMUNAL
Novembre 2007
Numéro 29



Le Mot du Maire

Le premier samedi de Décembre nous distribuerons les sapins dans les rues de Chigny.

Encore une année passée très rapidement : il faudrait pouvoir retenir le temps !

Quoi qu'il en soit, le travail communal se poursuit.

Pour commencer une bonne nouvelle : (et pour mettre fin à nombre de spéculations !) le boulanger de Villers -Allerand assurera une tournée quotidienne en fourgonnette. Si vous entendez son klaxon n'hésitez pas à sortir pour le contacter ! Pains, viennoiseries, pâtisseries seront à votre disposition.

(Plus de détails dans le journal.)

Deux enquêtes publiques ont eu lieu : l'une pour la protection du périmètre de captage des sources, l'autre pour le zonage d'assainissement.

Elles sont importantes : de leurs résultats dépendent les aides que nous recevrons pour mener à bien nos projets.

Le zonage concerne le ru de la Pissotte. Les dernières eaux usées qui s'y déversent doivent être captées et dirigées vers notre nouvelle station.

Celle-ci fonctionne ; il ne reste plus que la pose de la clôture avant d'effectuer la réception définitive.

Le projet de logements adaptés aux personnes âgées est entre les mains de l'intercommunalité.

L'organisme constructeur Plurihabitat nous en a présenté les plans et la réalisation doit commencer prochainement. En concertation avec les autres communes nous présenterons le projet en cours d'année.

Par courrier Alain Toullec nous a fait part de sa décision de se porter candidat au poste de Conseiller Général. Personnellement je lui apporte mon soutien et vous invite à en faire autant aux élections de Mars prochain.

Je connais ses capacités comme Président de notre Intercommunalité et responsable du SYVALOM (distribution de l'eau dans les communes affiliées).

Il est le créateur du SYCODEC (le Syndicat d'enlèvement et de traitement des rejets ménagers) qui regroupe 41 communes et obtient les meilleurs résultats de tri sélectif. Je souhaite qu'il puisse faire la démonstration de son expérience à un niveau supérieur de décision.

Ce serait une chance pour notre collectivité d'avoir un de ses membres élu à un poste important de décision régionale.

Comme je l'ai dit au début de ce mot, le 1^{er} décembre nous embellirons nos rues avec les traditionnels sapins de Noël .

Les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider à la pose et aux décorations.

Bonne fêtes de fin d'année à tous.

Le Maire
Jean-Pierre
RAFFLIN



CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations

- Une subvention de 500€ est accordée à l'amicale des sapeurs pompiers .
- Une subvention 572 € à la coopérative scolaire
- Un arrêté est pris interdisant la circulation des engins à moteur autour de l'étang des Pissottes .
- Une convention à titre gratuit est établie entre la commune et Mr Jean-Pierre Lepitre pour le passage des canalisations d'eaux pluviales et usées au lieu dit les Driffours..
- Les loyers des logements communaux ont été augmentés suivant l'indice de référence des loyers.
- La station d'épuration est raccordée en eau potable à la coopérative de Chigny.
- La commune se trouve dans l'obligation de créer une régie pour la location de la salle des fêtes. Un acompte de 30% de la location sera demandé et encaissé à la signature du contrat (acompte non remboursable en cas de désistement -sauf cas de force majeure)

Travaux

- Suite au gros orage du 07 juin 2007 la rue des Sources ainsi que le chemin de la Barbarie ont été fortement dégradés , la remise en état a été réalisée dans les meilleurs délais possibles.
- Quelques dégâts ont été occasionnés à la station d'épuration. La plus grosse partie des frais ont été supportés par la société de construction, la station n'étant pas réceptionnée au moment des faits.
- Le projet de restauration des logements communaux de la poste et du presbytère a été évoqué. La demande de maîtrise d'œuvre est nécessaire.
- L'enduisage rue des Carrières et de la cité a été réalisé courant juillet.
- Les demandes de DGE pour l'assainissement de la rue des Pissottes et des Chauffours ont été refusées . Le conseil décide de reporter ces travaux et de représenter les dossiers DGE en 2008

Divers

- Des devis ont présentés et acceptés pour la réfection du caniveau de Mr Gardet et le regard rue Georges Legros à coté de Mr Nautré.
- Station d'épuration le devis pour les grilles de protection est refusé : trop élevé.
- Nous attendons des devis pour le remplacement des bonbonnes du surpresseur du lotissement.
- Boulangier : diverses solutions envisagées mais aucune décision de prises .Voici les dernières informations.

**La Boulangerie : Les Vendanges du Meunier de Villers allerand
Organise une tournée dans le village .
Tous les jours sauf le Lundi
de 7h1/4 à 8h1/4
Plus un point fixe sur la place Pommery jusque 8h1/2
Tel 03 26 97 62 70**

COMMUNAUTE DE COMMUNES

SYCODEC:

La communauté de Taissy a demandé son adhésion au sein du Sycodec. Le conseil communautaire accepte cette demande.

MAISON DES ANCIENS

Pour le projet de construction, il est nécessaire de mettre en place un bail emphytéotique avec l'Effort Rémois. Celui-ci sera conclu pour 50 ans. Le Conseil a accepté cette proposition.

D'autre part la commune de Chigny a proposé une parcelle de 10 ares mitoyenne au terrain destiné à la construction. Le conseil accepte cette proposition.

La durée des travaux prévue pour cette construction est de 18 mois.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une partie des travaux sur la commune de Villers Alleraud n'a pas été réalisée. Ces travaux sont reportés sur l'année 2008.

Après avoir étudié le dossier, le conseil décide de faire appel au Crédit Agricole pour réaliser les emprunts de 180000 € sur 15 ans et du court terme de 30000 € pour la TVA sur deux ans.

SERVICE INCENDIE

La vérification des poteaux incendie dans les cinq communes sera effectuée par Véolia.

ECOLES

Effectifs de rentrée 2007/2008

Rilly 80 élèves

Chigny 32 élèves

Villers 20 élèves

L'école de Villers a effectué un voyage courant octobre à Dompierre sur Bouhy (Cité médiévale) pris en charge pour 1/3 par la Communauté de Communes, 1/3 par la coopérative scolaire et 1/3 par les parents d'élèves.

Une subvention de 500 € est accordée à l'école de Villers pour la classe de projet artistique et culturel.

Cantine : la société Cérédiat sera relancée afin de renégocier les tarifs : voir pour lancer un nouveau marché pour la rentrée 2008.

Les directeurs d'école demandent une subvention pour les frais de direction. Le conseil demande qu'une estimation des dépenses engagées sur une année soit faite.

ETAT CIVIL

Naissances

Yannis et Maëlys CLERGET fils et fille de Céline NAVIAUX et de Patrice CLERGET

Marvin ALBERT Fils de Karine BOQUILLON et de Sébastien ALBERT

Mariages

Thi Bich PHUONG et Mathieu LUZURIER le 07 juillet 2007

Vanessa MAUBECHÉ et Christophe TINOT le 04 août 2007

Céline BOUCHERY et Cédric BALOFFET le 08 septembre 2007

Décès

Henriette PORET née RAFFLIN le 24 août 2007 à Nice

Reine JOREZ née PECHON le 29 septembre 2007 à Reims

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- la réforme du permis de construire introduite par le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 modifie le régime applicable aux clôtures. Ce nouveau régime entre en application le 1^{er} octobre 2007.

A cette date, les murs dont la hauteur est inférieure à 2 mètres ne seront plus soumis à déclaration sauf en site classé ou inscrit (secteurs dans lesquels ils relèvent du régime de la déclaration préalable)

- au-dessus de 2 mètres ils resteront soumis au régime déclaratif.
 - en ce qui concerne les clôtures , celles-ci ne seront plus soumises au régime déclaratif sauf :
 - dans un périmètre défini par le conseil municipal compétent en matière de PLU (art R421-12 du code de l'urbanisme)
 - en site classé ou inscrit
 - dans un périmètre de 500 m d'un monument historique
 - dans un secteur déterminé par un PLU (application de l'article L 123.1)

le conseil après en avoir délibéré :

DECIDE que le régime de la déclaration préalable s'appliquera aux clôtures sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

CLOTURES

Vu la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007

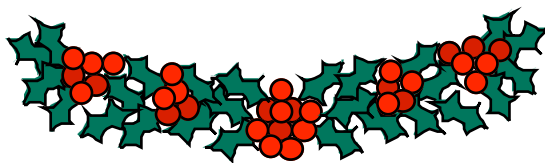
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Direction Départementale de l'Equipement.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre les services de l'Etat et la Commune.

RUBRIQUE EN BREF...



TENNIS CLUB DE CHIGNY

L'assemblée générale a eu lieu le 11 mai 2007

Le bilan financier a été approuvé

Les cotisations restent au même tarif soit

- 35 € pour les adultes
- 15 € pour les jeunes de moins de 14 ans
- Les invitations sont gratuites

Actuellement nous sommes 14 adhérents au club ce qui est peu. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de Claude Doreau, le règlement de la cotisation et la remise des clefs leur permettant d'accéder au terrain

Différents petits travaux sont prévus : démoussage, réparation du grillage, ainsi que l'achat d'un banc et de piquets supports pour le filet

Un stage pour les jeunes pourra être réalisé au mois de juillet 2008 suivant le nombre de participants. Des préinscriptions seront demandées. Le montant du stage sera de 20 € par enfant

Le Président
Claude Doreau

Dates de chasse

Jours de battues à partir de 7 h 30

Le 25 11 07

Le 08 12 07

Le 16 12 07 Pour Février 2008 les dates

Le 23 12 07 ne sont pas arrêtées

Le 28 12 07 Pour tous renseignements:

Le 11 01 08

Le 19 01 08

Le 26 01 08

Tel 06 33 08 38 66

Horaire de secrétariat de mairie:

tél: 03 26 03 42 35

9h00-12h00: lundi, mardi, jeudi, vendredi

08h30-11h30: samedi matin

Horaires bureau de poste:

ouverture de la boîte postale à 08h30

Lever de boîte à 12h00 du lundi au samedi

Guichet:

08h45-10h00: lundi, mardi, jeudi, vendredi

08h45-11h00: mercredi et samedi

15h00-16h00: après-midi, sauf mercredi et samedi

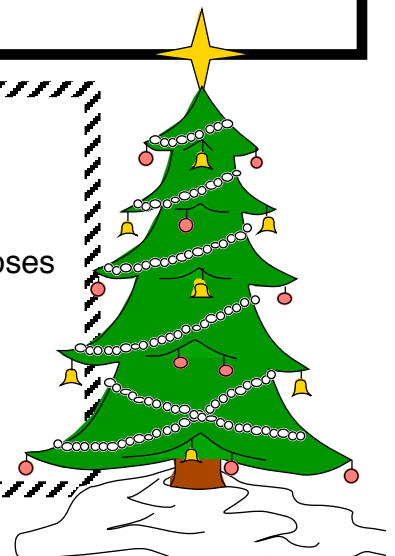
Dates à retenir :

Samedi 3 décembre 2007 : 08h30 Distribution des sapins, décoration et installation des guirlandes lumineuses

Dimanche 11 décembre 2005 : Arbre de Noël des enfants de Chigny les Roses

Samedi 17 décembre 2005 : Noël des anciens

Samedi 1er avril 2006 : Repas dansant de la Coopérative scolaire



ATELIER

7^{ème} saison (déjà) pour l'Atelier qui commence toujours aussi en forme, en quête de nouvelles techniques et plein d'enthousiasme.

Nous sommes actuellement en pleine période de créativité. Noël guette à la porte...il faut nous activer et ressortir nos boîtes à idées (peinture sur porcelaine, 3D, couronne de l'avent, point de croix...tout est bon à " faire ").

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, les portes sont ouvertes chaque jeudi soir de 20 h à 22h à la salle des fêtes.

Merci pour ces années de complicité. Joyeuses fêtes à toutes et tous.

Corinne

**PS : J'en profite pour vous informer que le ROTA-
RY CLUB DE REIMS organise un loto au profit de la PROTECTION CIVILE (secouriste bénévole) pour l'achat de défibrillateurs le 9 février 2008 (à noter dans vos agendas !) très beaux lots à gagner.**

COOPERATIVE SCOLAIRE

Cette année encore de nombreuses sorties et activités sont prévues pour les enfants du regroupement scolaire (différents spectacles, classe en fac, visites du Louvres...).

Elles sont en partie possibles grâce à la coopérative scolaire et à l'investissement des parents. Je tiens à les en remercier.

Je profite de cette occasion pour informer les chignotins que le bal de l'école aura lieu cette année le samedi 19 mars 2008.N'hésitez pas à venir nombreux pour passer un bon moment en famille ou entre amis.

Valérie Jacquelot

Présidente de la Coopérative scolaire

CLUB DE GYMNASTIQUE

Si vous êtes intéressés par des cours de Gym adultes, les inscriptions se font toute l'année.

Il vous est possible de faire un cours à l'essai.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Mme Christine Lepitre au : 03.26.03.41.31

Mme Claudine Laplanche au : 03.26.03.44.05

Mme Pascaline Menu au : 03.26.03.43.35

ECOLE DE CHIGNY LES ROSES / VILLERS ALLERAND

Du changement au niveau des enseignantes :

Sur Chigny : Melle Audrey Itasse a obtenu sa mutation, elle est remplacée par Mme Sandra Roccasalva.

Les effectifs : Le regroupement totalise 98 enfants répartis comme suit :

Sur Chigny : 51 élèves Maternelles (2, 3, 4 et 5 ans) : 19 élèves avec Me Michel

CP/CE1 : 13 élèves(7 CP/6 CE1) avec Me Bouny

CE1/CE2 : 19 élèves(7 CE1/12 CE2) avec Me Roccasalva.

Sur Villers : 47 élèves

Maternelles(2,3,4 et 5 ans) : 27 élèves avec Me Leclère

CM1/CM2 :20 élèves(13 CM1/7 CM2) avec Me Boutreau

Ø La Cantine

L'organisation est modifiée : la cantine est désormais gérée par la communauté de communes. Les parents qui désirent inscrire leur enfant à la cantine doivent retirer un dossier à la mairie de Chigny

Ø Les projets :

- o Un nouveau projet d'école a été validé pour les années 2007 à 2010 : " Citoyen demain ".
- o Les CM sont partis à Dampierre sous Bouhy (Bourgogne) du 15 au 19 octobre pour une " classe médiévale ".Ce séjour a été financé pour 1 /3 par les parents, 1/3 par la communauté de communes, 1/3 par la coopérative scolaire
- o Les CP/CE1/CE2 sont allés à Rilly la Montagne pour assister à un spectacle en Anglais présenté par la compagnie " The bear educational theatre ".
- o Les CP/CE1/CE2 vont aller à Paris le 16 /11/07 pour visiter le Louvre et Roland Garros.
- o Les Maternelles ont assisté au spectacle " Le Magicien Farfelu " à Sillery (organisé par l'USC Montval).
- o Les CE2 sont allés voir le spectacle " L'arche de Noé " à Sillery (l'USC Montval).

Merci encore à tous ceux qui donnent vie à nos projets en participant aux différentes actions organisées par la coopérative scolaire.

Agnès Michel

Quelques rappels

A S A DE CHIGNY LES ROSES

Nous informons les Membres de l'Association Syndicale Autorisée de Chigny les Roses que les nouveaux statuts sont à retirer impérativement au secrétariat de mairie de Chigny les Roses (heures d'ouverture : 9 h à 12 heures).

En tant que Membre de cette association, il est essentiel que chacun dispose d'un exemplaire des statuts d'où la nécessité de les retirer le plus rapidement possible.

P.S : aucun exemplaire de statuts ne sera mis dans les boîtes postales



LISTES ELECTORALES

Nous rappelons aux administrés que les inscriptions sur les listes électorales seront assurées jusqu'au samedi 29 décembre 2007.

RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque individu ayant atteint l'âge de 16 ans doit venir se faire recenser au secrétariat de mairie dans le mois qui suit son anniversaire.

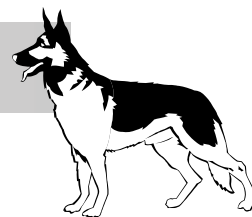
BENNES A VERRE

Nous vous rappelons que les abords des bennes à verres doivent rester dans un état de propreté constante.

Nous vous demandons de prévenir le secrétariat de mairie si vous constatez que celles-ci sont pleines

Merci

CHIENS DANGEREUX



**Termes du texte de loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux chiens dangereux
Pouvoirs de police du Maire art. 911-11 du code rural**

« si un animal est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire de sa propre initiative ou à la demande de toute autre personne concernée peut prescrire au propriétaire ou au gardien de cet animal de prendre des mesures de nature à présenter le danger.

En cas d'inexécution par le propriétaire ou le gardien, des mesures prescrites, le maire peut, par arrêté, placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci. Les frais sont à la charge du propriétaire ou du gardien.

Si, à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, le propriétaire ou le gardien ne présente pas toutes les garanties quant à l'application des mesures prescrites, le maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt, après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction des services vétérinaires, soit à faire procéder à l'euthanasie de l'animal, soit à en disposer dans les conditions prévues au 11 de l'article 213-4.

Le propriétaire ou le gardien de l'animal est invité à présenter ses observations avant la mise en œuvre des dispositions du présent article. En cas d'urgence, cette formalité n'est pas exigée et les pouvoirs du maire peuvent être exercés par le préfet ».

La portée de l'article 911-11

L'article précité ne vise pas, en tant que tels, les chiens mentionnés à l'article L911-12 du code rural, à savoir, les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense. Il s'applique à tous les animaux susceptibles d'être dangereux en raison des conditions de leur garde, qu'ils appartiennent à des espèces domestiques ou non. Mais les dispositions de cet articles peuvent, bien sûr ,s'appliquer à ce titre aux chiens d'attaque, de garde et de défense dont les modalités de garde sont insuffisantes en qui concerne la sécurité des personnes et des animaux domestiques.

Nouveautés sur le site internet

La kermesse du regroupement

Le regroupement pédagogique scolaire **Chigny/Villers** a terminé l'année par la traditionnelle kermesse.

Heureusement, la météo capricieuse de ces derniers jours avait marqué une pause en cette fin d'après-midi. Et c'est pour le plus grand bonheur des parents, grands-parents et amis que les enfants des classes maternelles et primaires nous ont présenté leur spectacle sur la place **POMMERY** de **Chigny**. Caméscope ou appareil photo à la main, les parents ont immortalisé les différentes scènes que l'équipe

pédagogique a mis en place avec les élèves des différentes sections. Du plus facile avec les petits et des danses indiennes au plus difficile pour les plus grands avec des scènes ou quelques mots d'anglais étaient échangés.

Le spectacle terminé, chacun s'est rendu dans la cour d'école où les attendaient les différents jeux mis en place par les organisateurs. Sans oublier le stand restauration et buvette où d'excellentes merguez frites, pâtisseries confectionnées par les mamans étaient ven-



us au profit de la coopérative scolaire.

Les billets de tombola avec bons d'achats dans une grande enseigne étaient également en vente.

C'est dans une très agréable ambiance et sans problèmes météorologiques que cette soirée fut une réussite pour le regroupement pédagogique.

Repas de quartier

Pour la deuxième fois, le quartier des **rues du Chalet, Octave Gougelet et Jobert** a organisé son repas entre voisins. Pas moins de 65 habitants ont participé à cette soirée.

A l'abri chez Mr **Pierre Leroux**, (par les temps qui courent c'était une bonne précaution) les joyeux **Chignotins** ont célébré cette réunion dans la bonne humeur et ont promis de se revoir l'année prochaine.



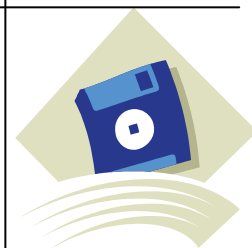
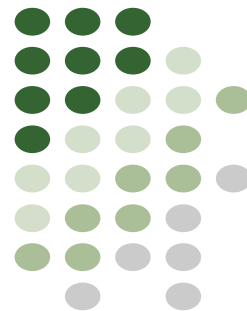
14 Juillet

Par une des rares belles soirées de cet été 2007, nous avons pu fêter la Fête Nationale sans pluie.

Les **Chignotines** et **Chignotins** de tous âges se sont réunis place **Pommery**, puis le cortège s'est ébranlé pour parcourir les rues du village après la minute de recueillement et l'hommage rendu aux Morts pour la France.

Derrière la musique militaire les enfants illuminaient les rues en tenant fièrement leurs lampions.

Avant de partager le verre de l'Amitié, les pompiers nous ont offert un magnifique feu d'artifice dont les pétards résonnent encore à nos oreilles.



CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE CHIGNY LES ROSES

Le froid est là et les joyeuses flambées d'hiver ont repris.

Avez-vous fait ramoner par un professionnel vos conduits de cheminée ?

Pour les assurances, il fait foi et pour votre sécurité.

Cependant prenez vos précautions, brûlez du bois sec et non résineux. Evitez de brûler les papiers cadeaux de Noël qui flambent et montent dans le conduit.

En cas de départ de feu, n'alimentez plus le foyer et faites le 18 ou 112 pour avertir les secours, nous serons aussitôt avertis et interviendrons dans les meilleurs délais.

Vous allez recevoir la visite de membres de notre équipe pour vous présenter le calendrier 2008, je suis confiant sur le bon accueil que vous leur réservez.

Vous souhaitant un bon hiver, je reste à votre écoute au 03 26 40 67 80.

Le chef de centre

Arnaud Gounel



Les Fêtes de St Vincent à Chigny les Roses.

Pour l'année 2008, la fête de St Vincent aura lieu le samedi 19 janvier.

Trois couples de jeunes vigneron ont accepté d'organiser cette journée : Mesdames et Messieurs Bertrand Naudet, Damien Mourey, Mademoiselle Caroline Rafflin et Ludovic Peltriaux. Jean Cossy et Pierre Gounel sont à leur disposition pour les seconder.

Il est regrettable de ne pouvoir disposer dans un village comme Chigny, où beaucoup sont attachés à la culture de la vigne, de cinq couples chaque année, pour organiser dignement la fête de notre Saint Patron. Sommes-nous différents des autres villages viticoles de la Champagne ?

Nous sommes tous fiers de faire connaître le Champagne de Chigny les Roses.

Combien tous nos ancêtres ont connu de joies et de peines pour nous léguer ces biens dont nous ne mesurons pas l'importance.

Soyons respectueux de tous ceux et celles qui nous ont précédé.

Laissons aux générations futures de vigneron de belles vignes et l'image inoubliable d'un Champagne de prestige à travers le monde.

Depuis la première génération de vigneron, différentes formules d'organisation ont été essayées.

Toutes les bonnes volontés, les diverses façons de réaliser cette journée sont bonnes et acceptables.

Afin que la Saint Vincent 2009 existe faites-vous connaître, toutes les démarches vous seront communiquées.

Je ne peux concevoir d'implorer des vigneron heureux de vivre de leur travail pour organiser cette fête. Il serait normal de participer, d'être fier, de demander aux autres habitants de se joindre à nous en toute amitié.

Se connaître pour se comprendre. Se comprendre pour s'estimer.

Nous avons la chance de travailler, de vivre dans une région prospère, connue surtout pour son vin de champagne.

Soyons heureux et conservons cette prospérité. Je reste confiant en l'avenir ; des bonnes volontés seront présentes pour organiser et réaliser à Chigny les Roses, la fête de notre Saint Patron en 2009.

Soyez prêts à recevoir lors de leur passage ceux qui ont accepté d'organiser la Saint Vincent en 2008. Préparez votre Champagne ainsi que votre inscription pour le banquet. Profitez d'inviter vos amis, vos clients, afin de faire connaître notre beau village. A bientôt de vous rencontrer

Pierre Gounel pour la Confrérie de St Vincent.

Le DJEBEL

Le bureau s'est réuni pour décider de notre voyage de fin d'année qui aura lieu le jeudi 6 Décembre.

Nous avons choisi le voyage cabaret « Music Hall » à Bussy en Othe dans l'Yonne.

Dès que la distribution des imprimés pour la présentation du voyage fut faite, en une semaine le car s'est rempli : il fait bon de s'inscrire rapidement !

Départ du lieu habituel salle des fêtes de Ludes à 8 H 00 précises et retour vers 19 heures. Ne pas oublier le 5 Décembre à Mailly-Champagne, un dépôt de gerbe au monument aux morts pour nos camarades AFN disparus.

Jean Claude Naudet



Petits échos des « après midi du jeudi » :

Eh oui !

Ils existent toujours les « après midi du jeudi » et ce ne sont pas ses participants qui vous diront le contraire.

Ils sont présents régulièrement et heureux de se retrouver.

Pour discuter ? Un peu, mais surtout pour passer un moment agréable en jouant qui à la belote, qui au scrabble, qui au rummikub...

Leur seule question : « *pourquoi d'autres ne viennent ils pas nous rejoindre?* »

Le temps passe tellement vite ! 17 heures arrivent, il faut déjà se quitter !!!

Depuis peu, nous avons innové, nous prenons une boisson chaude et tout le monde semble en être ravi.

Souhaitons longue vie à ce moment de détente tant apprécié et convivial.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas, la porte est ouverte, nous vous accueillerons volontiers les jeudis de 14 à 17 heures.

A bientôt.

Annie et Christine.



P.S. : si vous possédez chez vous un petit meuble qui ferme à clef et dont vous voulez vous séparer, pensez à nous, nous pourrions y ranger nos jeux et notre petit matériel.

Merci d'avance.

Noël approche à grands pas,

le C.C.A.S. invite les seniors du village à « leur » goûter de Noël le Mardi 18 décembre 2007, à la salle des fêtes, à partir de 15 heures.

En coopération avec la Commune, la Coopérative scolaire, les parents d'élèves, **les enfants de Chigny** sont invités ce même 18 décembre à partir de 17 heures à venir partager, avec leurs parents, ce moment de convivialité.

A cette occasion le « **club des jeunes** » est invité à venir démontrer son existence, sa vivacité et sa coopérativité.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS.

La maladie d'Alzheimer

«Grande cause française 2007»

Qu'est-ce que c'est ?

La démence de type Alzheimer est caractérisée cliniquement par le développement progressif d'une démence où dominent les troubles de la mémoire, l'atteinte du langage et les fonctions intellectuelles qui permettent d'agir, de savoir, de penser.

Les signes de la maladie

La maladie touche plus souvent la femme autour de 55 ans.

D'évolution rapide, la phase initiale est caractérisée par une tendance aux oublis qui passe souvent inaperçue mais peut être à l'origine d'anxiété et de dépression.

Cette amnésie est souvent négligée mais apparaît progressivement une perte de mémoire plus sévère : les malades ont du mal à se souvenir des événements récents. Ils se souviennent cependant des événements du passé ancien.

A ce stade existe une désorientation temporelle et spatiale : les patients ont tendance à se perdre dans des endroits qui leur sont pourtant familiers ou à vagabonder. Ils n'ont plus de repères de temps. Ils perdent la capacité de se prendre en charge.

On note souvent une exagération des traits de personnalité : colères chez les patients irascibles, passivité marquée chez les sujets placides, anxiété, dépression etc...

Au début de la maladie, le malade se rend compte par moment de la détérioration de ses facultés et en tire une grande angoisse.

Les troubles du langage s'installent progressivement : le malade ne trouve plus ses mots; il participe de moins en moins aux conversations. Il ne comprend pas bien ce que l'entourage lui dit ou essaie de lui expliquer. Il lit de moins en moins. Son raisonnement est atteint. Il ne prend plus d'initiative. Les actes de la vie quotidienne deviennent difficiles à réaliser. Le patient coordonne mal ses mouvements; il tombe souvent et se cogne facilement.

Puis surviennent une désorganisation et une confusion mentale sévères avec hallucinations et illusions diverses. Le sujet à ce stade de la maladie peut oublier de manger, perd le contrôle de sa vessie et de ses intestins. Il devient grabataire et souffre d'infections répétées

Peu à peu s'installent des troubles phasiques (langage), praxiques (gestuelle), gnosiques (reconnaître des objets par exemple), une atteinte des fonctions exécutives (penser de façon abstraite, planifier, organiser).

Ces perturbations peuvent longtemps passer inaperçues car elles s'installent progressivement, à bas bruit.

Les éléments du diagnostic de maladie d'Alzheimer

Le Mini Mental Score (MMS), coté sur 30, témoigne d'une dégradation à partir de 25, mais même s'il est normal des tests plus poussés peuvent révéler des déficiences débutantes, d'où une surveillance plus rapprochée à mettre en place avant même que la démence ne soit avérée.

L'imagerie (scanner, imagerie par résonance magnétique) permet d'éliminer d'autres causes de détérioration intellectuelles non curables (certaines tumeurs, des accidents vasculaires multiples par exemple) ou curables dont le traitement permet de guérir ou de faire régresser la démence,

Les examens biologiques cherchent d'autres causes curables : hypothyroïdie ou maladie de Biermer (syndrome neuro-anémique) par carence en vitamine B12 par exemple). La transmission génétique n'est pas démontrée, pas plus que les causes toxiques.

Examens et analyses complémentaires

Parmi les examens complémentaires, aucun ne permet de faire le diagnostic. Ils aident néanmoins le médecin, d'une part en éliminant d'autres diagnostics et d'autre part en montrant des anomalies dont l'association avec la maladie d'Alzheimer est fréquente :

- L'électroencéphalogramme est altéré ;
- Le scanner peut montrer une dilatation globale des ventricules et une atrophie diffuse.

Traiter et prendre en charge la maladie d'Alzheimer

Les médicaments vasoactifs sont sans effet.

Trois molécules sont reconnues actives. Elles ralentissent l'évolution, sans la stopper.

Le malade se dégrade plus lentement. Il ne faut donc pas bercer de faux espoirs les familles de ces patients qui assimilent traitement et guérison. Ils sont "de prescription légalement limitée", mis en place par un neurologue, et suivi, une fois le patient équilibré, par le médecin généraliste et le neurologue.

Les traitements adjuvants et la prise en charge

Il est important que le même médecin et le même neurologue, gère au mieux les problèmes qui vont survenir dans le cours de l'affection.

L'apparition d'une agitation pose la question de sa cause. Toute agression peut rendre le patient agité,.

Le patient ne sachant plus se plaindre, il faut chercher soigneusement ce qui peut perturber le malade.

Un stress dans l'environnement, l'attitude angoissée de certaines familles, des cris, des gestes brusques, tout peut être vécu comme inquiétant par ces patients.

La "camisole chimique", ne doit donc jamais être prescrit sans enquête préalable car elle risque d'aggraver certains troubles (rétention d'urine, constipation). Il faut bien en peser l'intérêt et le réserver aux cas incoercibles, où l'on ne trouve aucune cause et la coopération entre généraliste et neurologue, dans le choix thérapeutique, permet d'ajuster au mieux ces traitements.

La vie dans la famille doit être préservée le plus longtemps possible

Les droits :

Outre l'ALD, les familles ont certains droits. En constante évolution, ils sont connus des assistantes sociales. Il est prudent de préconiser une mise sous tutelle (tribunal d'instance) précédée d'une mesure de sauvegarde de justice qui prend effet aussitôt. Regroupées par France Alzheimer, les associations de malades apportent diverses informations et soutien moral aux familles, elles ne sont pas un lieu de consultation.

Association FRANCE ALZHEIMER, 21 bd Montmartre, 75002 PARIS

tel : 01 42 97 52 41 ; fax : 01 42 96 04 70

Il est possible de diminuer le risque de développer une maladie d'Alzheimer en intervenant médicalement ou par des efforts sur les habitudes de vie et sur certaines maladies comme l'hypertension artérielle, le diabète, l'athérosclérose ou le tabagisme.

La maladie d'Alzheimer pourrait comme les maladies coronariennes et certains cancers être liée au mode de vie.

Une alimentation riche en vitamine E et en vitamine C peut diminuer le risque d'en souffrir.

Si manger cinq fruits ou légumes par jour peut nous prémunir, n'hésitons pas...

PREMICES DU FUTUR FOYER DE JEUNES A CHIGNY VERS 1967

Monsieur l'Abbé Nollevalle a demandé à Mme Annie Vatel de réunir les jeunes.

Au début, les enfants étaient en patronage, plusieurs jeunes ont demandé à Annie une salle pour se réunir. La permission a été demandée à M. Maurice Janisson, adjoint au Maire.

Encadrés par Annie, Mme Sarrazin, M. Leguèbe et M. Manier, les jeunes faisaient des perles, de la photo, du ping-pong, du folklore et pour terminer de la gymnastique avec Mme Rouillon.

Au 14 Juillet, feu de camp avec les adolescents de M. Marcel, et animations avec les activités du foyer, ainsi que des danses et des sketches.
Ce foyer s'est terminé vers les années 1974-1975.

Une équipe de volley de Mailly est venue à Chigny, nos meilleurs joueurs se sont intégrés à Mailly qui s'est appelé ensuite le E.S.M.R. (Entente Sportive de la Montagne de Reims). Cela a duré 4-5 ans. Chigny a fait parti également de l'E.S.M.R. pour le volley et le tennis de table. Il y avait aussi une équipe de ping-pong à l'ancienne salle des fêtes.

INAUGURATION DU TERRAIN DE SPORTS ET DE SON FOYER DE JEUNES LE 8 JUIN 1969

Il n'est de si petite commune dont la jeunesse n'ait besoin de se réunir pour des activités amicales ou sportives.

C'est ce que l'on s'est dit à Chigny-les-Roses (520 habitants) où le conseil municipal et le maire M. Jean Cattier ont justement estimé que les meilleurs investissements sont ceux que l'on fait pour la jeunesse.

De la sorte, un parc de sports a été créé en 1968 dans l'ancien verger du presbytère et l'on vient de terminer dans les locaux de celui-ci l'installation d'un foyer de jeunes.

L'ensemble a été inauguré le dimanche après-midi, sous un magnifique soleil, par M. Piéron, secrétaire en chef de la sous-préfecture qui a coupé le ruban symbolique et en présence de nombreuses personnalités. Le maire de Chigny-les-Roses et son conseil municipal étaient entourés de M. Marcel Lemaire, sénateur ; M. Soudant, président du conseil général ; M. Raullet, adjoint au maire de Reims représentant M. Jean Taittinger ; le capitaine de gendarmerie, M. Tarrats ; les maires du canton de Rilly-la-Montagne ; M. L'abbé Bouley curé de Chigny-les-Roses ; M. Broquet, inspecteur de l'éducation nationale ; M. Lurquin, inspecteur de la jeunesse et des sports ; M. Legourd, directeur de la caisse régionale du Crédit agricole ; les représentants des Ponts et Chaussées, etc.

Toutes ces personnalités qui s'étaient retrouvées place de la Mairie à 14 h 30 se rendirent en cortège, derrière la fanfare de Ludes dirigée par M. Collin et accompagné de son président M. Montmarthe, jusqu'au terrain de sports auquel des drapeaux et les stands de la kermesse qui allait s'y dérouler donnaient un véritable air de fête.

Devant les invités et un grand nombre d'habitants de la commune, M. Jean Cattier présentait les nouveaux équipements et une nouvelle tranche de travaux. Monsieur Cattier, a eu une formule très imagée: « Chigny-les-Roses ne regarde pas l'avenir dans un rétroviseur ». En terminant, il s'est adressé aux jeunes « Nous vous remettons aujourd'hui deux outils : nous souhaitons que le foyer rural soit utilisé par tous sans aucune exclusive... quant au terrain de sports qui sera ouvert tous les jours, nous voudrions y voir tout le monde, des plus jeunes qui font des pâtés de sable jusqu'aux anciens qui viendraient y faire des parties de pétanque. C'est Mademoiselle Laurence Dumont qui portait le coussin avec la paire de ciseaux pour couper le ruban.

La kermesse a été agrémentée par l'audition des musiciens de la fanfare de Ludes, des groupes folkloriques de Chigny-les-Roses (c'était leur dernière représentation), et d'Avenay. Un groupe de petits flûtistes (flûte à bec), de triangles et de tambourins dirigés par Mlle Legros Françoise ont joué l'hymne à la joie de Beethoven. Ensuite toutes les personnes ont pu applaudir un match de volley-ball disputé par L'Entente Sportive de la Montagne de Reims et l'Olympique rémois.

M. et Mme Leguèbe et le Conseil Municipal ont supervisé cette journée.

Dans la soirée, tandis que l'on se retrouvait devant les divers stands, la virtuose de l'accordéon Yvette Horner a animé un bal qui servit de brillante conclusion à cette manifestation placée sous le double signe du sport et de la jeunesse.

Malheureusement, Yvette Horner n'a pas voulu être photographiée. Sa tenue vestimentaire était une robe coupée à la taille avec un bustier avec plein de volants et des jupons sous la robe. Ses cheveux étaient très bruns et crépés. Elle portait des chaussures à hauts talons. Elle était autoritaire et savait ce qu'elle voulait. Avant de chanter, elle buvait de la bière Heineken. Sa loge était dans le presbytère, le poêle ne marchait pas trop bien, et était enfumée. Il n'y avait que Mme Leguèbe avec elle. La scène était disposée de telle façon que seuls les invités pouvaient voir l'artiste.

1969

CHIGNY-LES-ROSES

AU PARC DES SPORTS
de CHIGNY-LES-ROSES
Dimanche 8 juin de 21 h. 30
à l'aube

GRAND BAL
en plein air
animé par l'orchestre
YVETTE HORNER

CHIGNY-LES-ROSES

46.69

● **AU PARC DES SPORTS** ●
DE CHIGNY-LES-ROSES
DIMANCHE 8 JUIN; de 21 h. 30 à l'aube

★ **GRAND BAL** ★
en plein air, animé par l'orchestre
YVETTE HORNER

● Inauguration. — Dimanche 8 juin, à partir de 14 heures, inauguration officielle du Parc des Sports, avec la participation de la Fanfare de Ludes.

Kermesse populaire : attractions diverses ; volley-ball ; folklore ; concert de flûte par les enfants de l'école, et le soir, à partir de 21 h. 30, grand bal en plein air, animé par une championne de l'accordéon.

Buffet, bar, cotillon.

En cas de mauvais temps, le bal aurait lieu à la salle des fêtes de Rilly-la-Montagne.

CHIGNY les ROSES, SES ASSOCIATIONS, SES REGROUPEMENTS.



- Le conseil municipal**
MAIRIE
03 26 03 42 35
- Coopérative scolaire**
Mme JACQUELOT
Rue Ste Agathe
- Le Site internet de Chigny les Roses**
Mr Patrice DERUE
perso.wanadoo.fr
/chigny.roses
- La Section Locale**
Mr Patrice TIXIER
03 26 03 44 62
- Les Pompiers**
Mr Arnaud GOUNEL
03 26 03 43 05
URGENCE 18
- La Confrérie de St Vincent**
Mr Pierre GOUNEL
03 26 03 43 10
- Coopérative vinicole**
Mr Denis RAFFLIN
03 26 61 12 84
- Délégué des Récoltants Manipulants**
Mr Denis RAFFLIN
03 26 61 12 84
- La Paroisse**
Mr Michel COSSY
03 26 03 44 28
- CCAS MAIRIE**
03 26 03 42 35
- L'ASA**
Mr Jean Pierre LEPITRE
03 26 03 41 31
- L'Atelier**
Mme Corine DUMONT
03 26 03 55 76
- Correspondant de L'AVC**
Mr Jany ROUPSY
03 26 03 45 10
- La Chorale**
Melles LEGROS
03 26 03 42 02
- L'Amicale des chasseurs.**
Mr Jacky BOURIN
03 26 03 46 85
- Les Anciens Combattants**
Mr J. claude NAUDET
03 26 03 43 57
- L'ADMR**
Mme Marie Claude HUVET
03 26 03 40 97
- Le Tennis club**
Mr Claude DOREAU
03 26 03 40 49
- L'école**
Mme Agnès MICHEL
03 26 03 42 79
- La Gym**
Mme Christine LEPITRE
03 26 03 41 31
Mme Claudine LAPLANCHE
03 26 03 44 05

Des groupements ont pu être oubliés, veuillez nous en excuser, ils sont invités à se faire connaître. Le contact par les boîtes aux lettres, de Jany Rouspy, de Claude Doreau, de Daniel Dumangin, Olivier Vaucher, Jean Pierre Chaironet de la mairie, vous pourrez y déposer vos divers messages, infos et idées. Distribution Claudine et Renaud Laplanche.